

DECRET N° 2013-247 DU 21 MAI 2013

portant nomination du Président et des Membres
du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement
du Personnel des Entreprises (CPPE).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2012-425 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n°2008-320 du 19 mai 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises ;
- Sur** proposition du Ministre du travail et de la Fonction Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 avril 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE), les personnes dont les noms suivent :

H

- 1- Monsieur **Ernest DJAGOUN AFOUDA**, représentant le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- 2- Monsieur **Roger SOSSOUHOUNTO**, représentant le Ministre chargé des Finances ;
- 3- Monsieur **René ACAKPO**, représentant le Ministre chargé de la Formation Professionnelle ;
- 4- Madame **Julienne GANVOEDO-AKOHA**, représentant le Ministre chargé de l'Industrie ;
- 5- Monsieur, **Judith VIGNIGBE GANSOU**, représentant le Ministre chargé de l'Artisanat ;
- 6- Monsieur **Maurice ZANDA**, représentant le Conseil National du Patronat du Bénin ;
- 7- Monsieur **Richard ZOUNDJIHEKPON**, Délégué du Personnel du CPPE.

Article 2 : Monsieur **Ernest DJAGOUN AFOUDA** est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE).

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises sont nommés pour une durée de trois (03) ans renouvelable une seule fois.

Article 4 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature.

Article 5 : le Ministre du Travail et de la Fonction Publique est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 mai 2013

Par le président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques
Publiques, du Programme de Dénationalisation et du
Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN.-

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,



Mémouna KORA ZAKI LEADI.-

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – PM 4 – MEF 4 – MTFP 4 – AUTRES MINISTERES 24 –
SGG 4 – DGBM – DCF – DGTCP – DGID – DGDDI 5 – BN – DAN – DLC 3 – GCONB – INSAE 3 – BCP – CSM – CPI – IGAA 4 – UAC –
UNIPAR – ENAM – FADESP 4 – JO 1.